

3° Le Bureau de la Commission Nationale est établi au Ministère de la Jeunesse et il est ainsi composé:

- le Président d'honneur: le Ministre de la Jeunesse
- le Président de la Commission: le Directeur Général des Affaires Sociales à la Présidence
- 1er Vice-Président: le Directeur des Foyers Sociaux au MISSOC
Département des Affaires Sociales
- 2e Vice-Président : le Directeur Général de la Jeunesse
- Secrétaire: le Chef de Bureau Groupements Socio-Culturels au Ministère de la Jeunesse.
- *Treizième* : Jeunesse.

4° La Commission Nationale s'est déjà réunie et a arrêté les décisions suivantes:

- a. D'ores et déjà les Commissions Communales doivent rassembler les objets d'arts dans les centres communaux.
- b. Les Commissions préfectorales ~~assistées de quelques membres de la Commission Nationale~~ *collecter* ~~procéderont à la sélection~~ des objets d'arts dans les communes. Il sera mis à la disposition de chaque préfecture un moyen de déplacement pendant 4 jours au moins. Le transport des objets retenus se fera directement après la sélection.
- c. Une exposition à l'échelle préfectorale s'en suivra directement après.
- d. La Commission Nationale procédera à son tour à la sélection des objets présentés dans l'exposition préfectorale. Elle assurera en même temps le transport jusqu'à KIGALI.

5° Le temps matériel imparti à la préparation de cette Exposition étant très court, il vous est proposé de suivre le calendrier suivant:

- du 15 au 30 Juin: Dépôt des objets d'arts dans les Préfectures c.à.d. qu'entre le 15 et le 30 Juin il sera affecté à chaque Préfecture un véhicule.
- du 1er au 20 Juillet: Sélection dans les Préfectures et acheminement vers K KIGALI.
- du 1er au 16 Août: Etalage de tous les objets d'arts au Lycée Notre Dame de Cîteaux, chaque Préfecture ayant son pavillon.
- du 17 au 24 Août: EXPO DEMONSTRATION.

- 2 -

-Pour tout autre renseignement complémentaire les Commissions Préfectorales
s'adresseront au Bureau de la Commission Nationale pour l'Exposition des
Arts à l'adresse suivante:

Commission Nationale pour l'Exposition des Arts Rwandais (C.N.E.R.)
C/o Ministère de la Jeunesse
B.P.1044 KIGALI -Tél: 5811 KIGALI.

Il est vous demandé de mettre tout en oeuvre pour la réussite de
cette EXPOSITION.

Pour la Commission Nationale pour
l'Exposition des Arts Rwandais

Mme HABIMANA Gaudence
Directrice Générale des Affaires
Sociales à la Présidence.

C.P.I.à:

-Monsieur le Ministre de l'Intérieur
et de la Fonction Publique

K I G A L I

-Monsieur le Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales

K I G A L I

-Monsieur le Ministre de la Jeunesse

K I G A L I

-Monsieur le Ministre de l'Education Nationale

K I G A L I

-Monsieur le Ministre des Finances et
de l'Economie

K I G A L I